

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	5 h. 1 soir.	6 h. 35 ^m matin.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 42 ^m matin.	2 h. 37 ^m soir.	9 h. 22 ^m matin.	3 h. 52 ^m soir.	9 h. 40 ^m matin.	4 h. 18 ^m soir.	12 h. 19 ^m matin.	5 h. 17 ^m soir.	4 h. 7 ^m matin.	8 h. 40 ^m soir.	12 h. 38 ^m matin.	5 h. 45 ^m soir.	11 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 27 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »		9 h. 27 ^m »		9 h. 55 ^m »				4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »			2 h. 30 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 4 Avril

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} avril.

Après une question de M. Alicot au sujet de la loi votée hier sur la restauration des terrains en montagne, question à laquelle M. de Mahy, ministre de l'agriculture, répond à la satisfaction de l'orateur, l'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de MM. Bastid et Péline, portant modification de l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. La Chambre décide qu'elle passera à la 2^e délibération.

La Chambre prend en considération la proposition de MM. Delattre et de Jazé relative à la sécurité publique dans les chemins de fer.

M. le président dit que l'ordre du jour est épuisé et propose à la Chambre de fixer la prochaine séance au mardi 2 mai. Cette proposition est adoptée.

SÉNAT

Séance du 1^{er} avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des dispositions législatives concernant l'adjonction des plus imposés.

M. Chesnelong présente un amendement tendant à maintenir l'adjonction toutes les fois qu'il s'agira de contributions extraordinaires ou d'emprunts s'appliquant à des dépenses facultatives.

MM. Emile Labiche, rapporteur, et Goblet, ministre de l'intérieur, combattent l'amendement qui n'est pas pris en considération.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 172 voix contre 102.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, dépose les traités de commerce conclus entre la France, d'une part, le Portugal, la Suède-Norvège, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne d'autre part et d'une convention conclue entre la France et l'Angleterre. Ces projets sont renvoyés à la commission des traités de commerce.

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits pour la Tunisie.

M. le duc de Broglie critique la marche suivie dans les affaires de Tunisie; il critique également les clauses du traité du Bardo, qui nous jetteront dans des embarras inextricables. L'orateur demande en terminant que le gouvernement présente le plus tôt possible le plan d'organisation de la Tunisie qu'il a promis.

Après une réponse de M. de Freycinet, les crédits sont votés à l'unanimité de 268 voix.

Le Sénat reprend la discussion du traité avec l'Italie.

M. Testelin donne lecture de lettres de représentants de diverses chambres de commerce qui expriment leurs préférences pour le tarif autonome. Il propose un amendement dans lequel il propose un système de tarif minimum et maximum, c'est-à-dire de tarif autonome qu'offrirait le gouvernement aux différentes nations avec lesquelles il voudrait traiter par négociations séparées.

M. de Saint-Vallier dit qu'il votera contre le traité.

Il le trouve trop favorable à l'Italie.

Après un débat assez vif, le Sénat décide par 172 voix contre 101, qu'il passera à la discussion des articles.

M. Ferry développe une proposition tendant à ce que le Sénat, avant de statuer sur le projet de traité de commerce franco-italien invite le gouvernement à proposer au gouvernement italien la révision suivant le tarif de 1863 au tableau A des articles : volailles, œufs, beurre, vins, fils de lin et de chanvre, cordages; au tableau B des articles : tissus de lin et de chanvre, tissus de coton, tissus de soie noire, papiers, bouteilles communes, bougies, ouvrages de terre commune.

L'orateur examine successivement tous les articles en discutant les droits auxquels ils sont soumis dans les traités de 1863, de 1879 et de 1881; il termine en se défendant de vouloir aucunement porter atteinte au prestige du gouvernement.

M. Tirard, ministre du commerce, répond à l'orateur.

Il dit que tous les intérêts ont reçu satisfaction dans la mesure du possible. Il connaît sa responsabilité. Mais il croit que l'avenir lui donnera raison.

L'amendement Ferry est repoussé par 161 voix contre 100.

L'ensemble du projet est adopté.

Le Sénat s'ajourne au 2 mai.

La séance est levée.

Le conseil supérieur de l'agriculture, récemment institué, a chargé deux sous-commissions formées de ses membres les plus compétents, d'étudier les dégrèvements réclamés par l'agriculture, la première, au point de vue des voies de communication, la seconde, au point de vue des droits d'enregistrement.

Ces deux commissions viennent de se réunir en commun, pour entendre le ministre des finances.

M. Léon Say a fait d'intéressantes déclarations dont nous pouvons indiquer le sens exact : Tout d'abord, il a dit qu'il était tout disposé à faire quelque chose pour l'agriculture, dès que la situation financière le permettrait. Mais il a laissé à entendre nettement que cela ne pourrait se réaliser qu'en 1883. A cette époque, M. Léon Say espère avoir 40 millions disponibles à consacrer à ce dégrèvement.

M. Léon Say a été amené à donner d'intéressants renseignements sur la dernière crise financière. Il a dit qu'on avait exagéré les effets de cette crise. Celle-ci est assurément regrettable; mais elle n'a pas eu les conséquences graves que quelques-uns auraient pu croire.

L'Angleterre a éprouvé un désastre financier, il y a quelques temps, par suite de la faillite de la Banque de Glasgow, de ce chef il y a eu une perte de 250 millions et l'Angleterre s'en est à peine ressentie.

En France, les pertes ont été beaucoup moins graves. M. Léon Say dit que les agents de change de Paris ont pu, par leurs sacrifices, liquider

complètement la situation.

Pour Paris, l'ensemble des pertes ne s'élève qu'à 130 millions. Pour Lyon, la situation est moins favorable. La liquidation n'est pas faite. Les pertes s'élèvent à 80 millions. Exception faite de la situation particulière de la place de Lyon, on peut dire que l'apaisement est revenu sur le marché financier et on espère qu'un affermissement se manifesterait d'ici à la fin de l'année.

ALLEMAGNE ET RUSSIE.

Nous empruntons aux lettres sur la politique extérieure publiées par la Nouvelle Revue, dans son numéro du 1^{er} avril, les lignes suivantes, qui nous semblent décrire d'une façon fort exacte l'état réel des relations Germano-Russes :

La presse germanique, il est vrai, continue à dénoncer les inimitiés de la Russie; mais elle se contente de peu si elle prend pour une satisfaction quelques paroles de désaveu infligées au général Skobeleff. Celui-ci reste bien en cour comme par le passé et M. de Bismarck pense tout le premier qu'il est impossible de le traiter autrement; aussi se garde-t-il d'exiger autre chose que de platoniques témoignages de réconciliation.

Nous nous souvenons que, huit jours avant la déclaration de guerre entre la Prusse et l'Autriche, le roi Guillaume écrivait à la grande duchesse Sophie et lui donnait sa parole d'honneur qu'il ne permettrait pas que la guerre se fit. Ces belles déclarations étaient peut-être sincères dans sa pensée. Mais il oubliait son premier ministre, la fatalité d'une lutte préparée depuis de longues années et l'entraînement auquel le souverain cédait, presque à son insu, une semaine après avoir étalé des sentiments de philanthropie stériles.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (57) du 4 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

A ces mots, la jeune fille avait baissé les yeux, tandis qu'une vive rougeur apparaissait sur son front; elle allait le relever sur le jeune homme, elle allait parler, et l'expression de son beau visage faisait prévoir que les paroles qu'elle allait prononcer ne seraient rien moins que dures, quand soudain, une voix criarde, au timbre désagréable, retentit tout près des deux jeunes gens et l'on entendit ces mots :

— Allons ! Pluton !

La jeune fille poussa un cri terrible, et, au même moment, elle se jeta sur le jeune homme et sans honte, soit passion, soit frayeur, elle entoura son cou de ses deux bras.

Avec des bonds prodigieux, un monstre noir, un boule-dogue aussi haut qu'un homme, s'était précipité sur Hubert.

La bête l'aurait déchiré sans pitié, si la jeune fille ne lui avait fait un rempart de son corps.

Mais devant elle, devant le groupe que formaient les deux jeunes gens enlacés, l'animal s'arrêta soudain.

pommettes anguleuses s'avançaient d'une manière démesurée, projetant leur ombre sur le nez, et étant ainsi au visage toute symétrie; ses lèvres minces s'étaient recourbées et serrées, comme si elles voulaient contenir la fureur qui allait éclater contre l'intrus.

Appuyé sur un énorme bâton, il regardait le jeune homme... Il avait vu ces traits quelque part, ils ne lui étaient point inconnus... mais c'est dans ses souvenirs les plus lointains qu'il se voyait forcé de chercher...

Il était intrigué et, ne détachant point les yeux du jeune homme, il ne faisait nulle attention à la jeune fille qui le tenait toujours dans ses bras.

Hubert voulut parler... Il saisit doucement la main de sa protectrice, dont il sentait les violents battements du cœur, et il chercha à la détacher délicatement de lui; il lui semblait pusillanime de se faire défendre par une jeune fille, en pareille circonstance.

Mais la jeune fille redoutant sans doute toujours pour lui la colère du nouvel arrivant, ne céda point, et se contenta de diminuer l'étroitesse de son étreinte.

— Renvoyez le chien... père! dit-elle, je ne veux pas qu'il lui arrive aucun mal.

Celui qu'elle interpellait ainsi ne fit nulle attention à cette prière; regardant toujours Hubert, il s'écria enfin d'une voix rauque, tremblante de fureur :

— Qui es-tu, toi, qui t'es glissé de nuit comme un voleur dans ma maison, sans doute pour me voler, si toutefois tu n'avais point des

Montrant ses énormes crocs, les yeux en sang, le noir gardien de ces lieux regardait Hubert, prêt à sauter sur lui, et n'attendait sans doute qu'une nouvelle injonction de son maître qui s'approchait lentement.

Mais celui-ci ne réitéra point son ordre barbare.

En revanche, la jeune demoiselle l'interpellant d'un ton de commandement, sans détacher ses bras du jeune homme, s'écria :

— Silence, Pluton! Arrière, couche-toi là sur-le-champ, je te l'ordonne.

Et la bête en fureur se jeta aux pieds de la jeune fille, agitant pacifiquement la queue.

A ce moment apparut derrière le chien un singulier personnage.

Si, au début, Pluton avait une expression farouche, son maître inspirait de l'horreur, malgré son singulier accoutrement, qui semblait mieux fait pour exciter l'hilarité.

C'était un personnage élancé, osseux, il était enveloppé dans une longue robe de chambre qui autrefois avait dû être brodée de vives couleurs, mais qui, aujourd'hui déteinte, ne montrait plus que ça et là quelques traces de fleurs et d'autres ornements; un mouchoir de soie était enroulé autour de sa tête, en guise de bonnet, et, sous cette singulière coiffure grimaçait une figure repoussante qui, en toute autre circonstance, eût excité de la répugnance et de la crainte, mais qui, au moment actuel, avait quelque chose d'horrible et d'inférial.

A la lueur du clair de lune, cette figure livide d'ordinaire, prenait une teinte terreuse...; les

intentions plus criminelles encore...? réponds sur-le-champ!

— Je ne suis point un voleur, répondit Hubert d'un ton ferme. Déjà ce fait seul, que mademoiselle votre fille m'a protégé contre le chien, démontre le peu de fondement d'une pareille imputation. Il est vrai que j'ai eu le tort de grimper par-dessus votre mur; j'aurais dû frapper à votre porte de jour et demander à entrer.

L'autre répondit par un mauvais rire à ces mots prononcés d'un ton ferme et avec une grande franchise.

— Ah! tu as grimpé par-dessus le mur!... Tu es donc véritablement un voleur!... Je suis, quant à moi, seigneur et maître absolu sur ma propriété, et j'ai pour habitude de faire pendre ou manger par mon fidèle Pluton tous ceux qui pénètrent nuitamment chez moi afin de me voler.

Le chien, en entendant prononcer son nom, avait redressé la tête et regardant son maître paraissait attendre un ordre.

Un affreux sourire illumina encore d'une sombre lueur le visage du seigneur du château et trahit une cruelle malveillance; mais la jeune fille, prévoyant sans doute ce qui allait arriver, reprit la parole et s'écria sur un ton menaçant :

— Renvoyez le chien! Il s'agit de la vie d'un homme!

(A suivre).

Le dénouement est à longue échéance et la diplomatie trouvera encore moyen de faire merveille; mais comme un mois ou une année de retard n'empêche pas les solutions nécessaires, il nous sera bien permis de s'offrir avec scepticisme, les opérations des chancelleries.

Pendant qu'elles échangent fiévreusement leurs télégrammes alanguis, les épisodes dramatiques s'accroissent. Avant de recourir au canon, l'*ultima ratio* des peuples, les rivalités s'accroissent par mille détails instructifs; l'émancipation de la Russie s'opérera par les armes, selon la prédiction du général Skobeleff; mais déjà, d'un élan unanime, les âmes d'élite hâtent l'affranchissement moral.

ATTENTAT NIHILISTE.

Odessa, 30 mars.

Le général Strelnikoff, procureur du conseil de guerre de Kieff, était assis ce soir sur un banc du boulevard du Rivage, lorsqu'il a été tué d'un coup de revolver, qui lui a été tiré à la nuque.

La balle a traversé la tête et est sortie par devant.

Le général est mort au bout de deux minutes.

Les assassins, qui étaient au nombre de deux, se sont enfuis vers la partie inférieure du boulevard, où des fiacres les attendaient.

On est parvenu à arrêter la voiture dans laquelle se trouvaient les assassins, qui ont blessé à coups de poignard et à coups de revolver trois des personnes qui voulaient les empêcher de fuir.

Les auteurs de ce crime sont des jeunes gens. Ils refusent tous deux de dire leurs noms. Une enquête est ouverte. Des milliers de personnes contemplent le lieu de l'assassinat.

Le général Strelnikoff avait été envoyé à Odessa pour diriger l'instruction de procès politiques importants.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

LOI tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Le département du Lot est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles, aux conditions de cet établissement, une somme de deux cent mille fr. (200.000 fr.) applicable à la construction d'une école normale d'instituteurs.

La réalisation de cet emprunt ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 200.000 fr. sont prélevés sur le produit des centimes extraordinaires, dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mars 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
RENÉ GOBLET.

M. Vène, nommé économiste au lycée de Nancy (1^{re} catégorie) et non installé, est appelé en la même qualité au lycée de Lyon (lycée hors catégorie).

On lit dans l'Événement :

M. François Deloncle, secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe, ancien chef de cabinet de M. Spuller au sous-secrétariat des affaires étrangères, a quitté Paris il y a quelques jours, se rendant aux Indes françaises.

Une dépêche annonçait hier son arrivée à Aden.

M. François Deloncle a obtenu un congé de quelques mois pour préparer la candidature de M. Deloncle, un des fondateurs du Crédit foncier algérien, à la succession de M. de Freycinet comme sénateur des Indes françaises.

Nous souhaitons bonne chance à notre compatriote.

Cour d'assises de Lot-et-Garonne.

Le crime de Lacépède vient de se dénouer devant la Cour d'assises de Lot-et-Garonne.

On se souvient que sur l'instigation de l'épouse Mamon, l'amant de cette dernière assassina le mari. Les péripéties de cette affaire ont été suivies par un nombreux public. L'arrêt a été rendu dans la journée du 1^{er} avril. Sur un verdict du jury mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Frayssi a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et Anaïs Sirben, femme Mamon, aux travaux forcés à perpétuité.

En entendant prononcer cette condamnation, la femme pleure et se roule à terre; les gendarmes sont obligés d'employer la force pour la faire relever et la faire sortir; elle se laisse traîner par eux.

Le père d'Anaïs Sirben qui l'attend dans les couloirs, se jette dans ses bras en pleurant. L'émotion est grande dans la foule.

LA POPULATION DE LA FRANCE

D'après le dernier recensement.

Nous possédons aujourd'hui les chiffres du dernier recensement dans toute la France.

Le total général des individus recensés le 18 décembre 1881 et auquel il faudra ajouter les militaires et les marins qui se trouvaient alors hors de France, est de 37,321,186

Le dénombrement de 1876 accusait un chiffre de 36,905,788

L'augmentation est donc de 415,398

Cette augmentation correspond à celle qui a été constatée dans les grandes villes.

Ces chiffres ne sont que provisoires. Ils résultent du comptage des bulletins individuels fait avant toute vérification et pourront subir quelques modifications.

Le ministre de la guerre a décidé que les généraux commandant les divisions d'infanterie et les divisions de cavalerie indépendantes, passeront en personne, dans le courant du mois d'avril, la revue trimestrielle des corps de troupes placés sous leurs ordres, et devront inspecter avec soin toutes les parties du service, relative à la mobilisation.

Le ministre de l'intérieur, ayant été informé que les maires, dans un grand nombre de communes, avaient pris l'habitude, en célébrant un mariage, de se faire donner, par les époux, un cadeau en argent, destiné à être versé dans la caisse des écoles laïques, vient de prescrire aux préfets de faire interdire à tout officier municipal, sous peine de révocation, d'exiger ou de demander aucun cadeau en accomplissant une acte quelconque de ses fonctions.

— Sur les instances du général Deffis, commandant l'école de Saint-Cyr, M. Le ministre de la guerre a accordé sur la caisse des offrandes nationales un secours de 240 francs au sieur Valencian, de Tramesaygues (Haute-Pyrénées). Valencian est un des derniers survivants des grandes armées de la République et de l'Empire. Il est âgé de cent quatre ans et lit tous les jours sans lunettes, un journal que lui envoie un ami. Il est atteint d'une paralysie des membres inférieurs, conséquence d'une congélation qu'il éprouva sur les montagnes de l'Aragon en 1815.

On écrit de Toulouse :

Deux faux monnayeurs, depuis longtemps filés par la police, ont été arrêtés au moment de leur départ pour la gare.

— Un duel projeté entre deux étudiants en droit, vient de se dénouer heureusement.

Ces MM. et leurs témoins, se voyant suivis par la police, entrèrent dans une brasserie du quartier de la Patte-d'Oie; de M. Reuillot, commissaire de police, y pénétrant après eux, les admonesta d'une façon si paternelle qu'il eut le bonheur de les faire renoncer à leur funeste projet.

— On annonce qu'un aérolithe est tombé cette nuit sur une propriété des environs de Toulouse; nous manquons de détails.

TOULOUSE, 1^{er} avril. — La cour d'appel ayant confirmé un jugement correctionnel condamnant à un an de prison un jeune faiseur de dupes nommé Foucart, celui-ci a apostrophé le pré-

sident et les conseillers en ces termes : « Vous confirmez; eh bien, à mon tour je vous confirme aussi : vous êtes aussi canailles que moi ! » Sur la réquisition de l'avocat général Delmas, Foucart a été condamné à une nouvelle peine de trois ans de prison.

Nous lisons le Journal de Lot-et-Garonne :

Une adjudication de douze cent mille francs de travaux pour la construction d'un pont sur la Garonne, pour le chemin de fer de Marmande à Casteljaloux, a eu lieu lundi, à deux heures, à la Préfecture.

MM. Mondon et Céliéri, de Bordeaux, ont été déclarés adjudicataires, avec 11 pour 100 de rabais.

On lit dans la République du Jura :

« De précieuses découvertes archéologiques viennent d'être faites par un de nos concitoyens, M. Henri Petit, dans sa propriété de Nevy-lès-Dole (Jura).

« En pratiquant des fouilles de constructions dans la partie nord qui forme comme le promontoire du Mont-Ceint, des ouvriers terrassiers ont mis à nu une certaine quantité de tumuli dont l'existence paraît remonter aux premiers siècles de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où la domination romaine s'exerçait encore sur la grande Séquanie, dont la capitale était Vesoutio, aujourd'hui Besançon.

« Soit que Nevy ait été à cette époque reculée, une station romaine d'une réelle importance; soit que la colline du Mont-Ceint ait été le théâtre d'une de ces luttes meurtrières qui ensanglantèrent alors le sol gaulois envahi par les barbares, il est de toute évidence que, là gisent les dépouilles guerrières d'un grand nombre de chevaliers ou de soldats romains ou gaulois.

« Les fouilles actuelles ont relativement, peu d'étendue. Cependant on a déjà découvert, des glaives à poignées d'argent massif, des plaques de ceinturons niellés, des poteries, etc. Ces objets sont, pour la plupart, admirables de conservation et de travail artistique.

— Un match extraordinaire de 100,000 fr. est engagé entre une jument... et un escargot. Il a été inscrit pour être couru le mercredi 5 avril. La chose peut paraître vraisemblable au premier abord, mais nous avons eu sous les yeux le libellé du pari qui est fait dans les conditions suivantes : Le Comte de B... monté sur sa jument Linotte, s'engage à partir du pont de la Concorde, à se rendre à Versailles et à revenir au point du départ, c'est-à-dire à faire trente-huit kilomètres en deux heures. De son côté, M. V..., riche propriétaire bourguignon, a parié qu'un escargot parcourrait pendant le même laps de temps, un espace de deux mètres 80, sur le bord d'un billard.

Comme la parole serait insuffisante pour obtenir que l'indolent mollusque de se mettre en marche, on lui présente, sans jamais la lui laisser atteindre une feuille de salade saupoudrée de sucre en poudre.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} AVRIL

Beaucoup de bestiaux amenés sur le champ de foire. Les bœufs gras destinés à la boucherie se sont vendus au prix de 32 à 39 fr. les 50 kil. poids vif, les bœufs de travail ont été vendus de 450 à 1.150 fr. la paire, suivant l'espèce. 1.580 moutons ou brebis ont été vendus de 25 fr. à 60 fr. la pièce selon la qualité. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus, 60 à 80 centimes le kil. poids vif; 325 cochons, jeunes, se sont vendus de 25 à 70 fr. la pièce, suivant leur grosseur. 48 chevaux. — 32 mulets. — 16 ânes. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	620 hec.	514 hec.	24'15 l'hec.
Maïs	180 —	135 —	17,50

Vers les quatre heures du soir, un commencement d'orage s'est produit et a porté préjudice aux nombreux étalagistes établis sur la place d'Armes et autres emplacements de la ville.

Le sieur Besse Mathurin, de St-Céré, signalé dans notre dernier numéro a été condamné le

1^{er} du courant, à trois mois d'emprisonnement pour rébellion envers les agents de police et à 5 fr. d'amende pour ivresse.

TEMPS PROBABLE EN AVRIL.

Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie probable du mois d'avril :

La première quinzaine, présentera un temps relativement assez beau sur la France, à part les premiers jours, principalement sur la zone méridionale, avec ciel assez souvent couvert ou brumeux dans la matinée et éclaircie l'après-midi. Le temps sera moins stable sur les zones du nord et du centre, mais encore passable.

La seconde quinzaine sera plus agitée que la première, particulièrement sur les zones du nord et du centre, avec gros temps et crues d'eau. Quelques accalmies et éclaircies sur la zone du midi.

Dernières Nouvelles

Paris, 3 avril.

Au dernier conseil des ministres, on s'est occupé de la question des canaux dérivés du Rhône; il s'agissait de savoir si les travaux seraient concédés à une compagnie qui serait subventionnée par l'Etat, ou s'ils seraient mis en adjudication, ou, enfin, s'ils seraient exécutés aux frais de l'Etat.

Aucune décision n'a été prise, mais c'est la troisième solution qui paraît avoir le plus de chances d'être adoptée.

Le gouvernement est partisan de la construction de deux canaux, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche du Rhône, et il serait d'avis que, contrairement au projet Dumont, les deux canaux eussent chacun une prise d'eau distincte.

Le conseil s'est ensuite occupé du projet d'un grand canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

M. Cochery a soumis à l'approbation du conseil un projet de loi portant création d'une caisse pour la construction de bureaux de poste et de télégraphes, ce qui permettrait d'en augmenter considérablement le nombre.

— La commission du recrutement a nommé M. Gambetta président par 14 voix sur 22.

— La cour de Nîmes a condamné l'agitateur Fournière à huit mois de prison.

Paris, 2 avril.

L'Officiel contient les nominations suivantes : Le général Dumont est nommé au commandement du 18^e corps, à Bordeaux.

Le général Lallemand est nommé au commandement du 1^{er} corps à Lille.

Le contre-amiral Brosset est nommé président de la commission permanente du contrôle et de la révision du règlement sur l'avancement et l'habillement.

Le contre-amiral Miot est nommé major-général de la marine à Cherbourg.

La commission relative au phylloxéra a chargé M. Desmons, député du Gard, et M. Maurel, Saint-Martin, Vernières, Leydet, Granet et Peyre de préparer à bref délai un travail sur les mesures à prendre pour améliorer le sort des populations victimes du phylloxéra.

On lit dans les journaux de Paris :

La troisième séance du congrès anti-clérical a été marquée par un incident assez vif entre M. Léo Taxil et l'un de nos confrères, M. Edmond Lepelletier.

M. Léo Taxil parlait.

— Les gens qui enseignent les dogmes, disait-il, corrompent, ils mentent, ils volent...

— Comme vous, crie une voix.

— Qui dit cela ? demande Léo Taxil.

— Moi, Edmond Lepelletier. En ma qualité de vénérable d'une loge maçonnique, je dois protester contre la présence d'un homme qui en a été chassé.

Ce petit dialogue a, comme on le pense, causé une vive agitation parmi l'assistance.

Paris, 3 avril, soir.

La commission extra-parlementaire chargée de l'étude des modifications à apporter à la loi de 1867 sur les sociétés, a tenu séance ce matin. Elle s'est principalement occupée de la publicité à donner aux statuts des sociétés et elle a été d'avis que ces statuts devraient rece-

voir la plus large publicité possible.

— La commission de la réforme judiciaire s'est réunie. Elle a passé en revue les décisions qu'elle a prises jusqu'ici, afin de bien préciser les points sur lesquels devra porter le rapport de M. Pierre Legrand. Ce rapport devra, on le sait, être déposé dès le début de la reprise de la session.

— La commission des programmes électoraux a décidé aujourd'hui qu'elle continuera ses travaux pendant les vacances. Le classement sera terminé pour la fin des vacances.

— M. Léon Say est parti hier soir pour Marseille, où il va prendre quelques jours de repos.

Le ministre des finances sera de retour pour la fin de la semaine.

— Les députés des départements phylloxérés se réuniront demain chez M. Maurel, leur collègue, pour, de là, se rendre chez le ministre de l'agriculture afin de lui demander d'insister auprès du ministre des finances pour qu'une diminution de l'impôt foncier fût accordée aux propriétaires des vignobles phylloxérés.

— Le grand état-major allemand fera cette année un nouveau voyage d'instruction en Alsace-Lorraine.

Paris, 3 avril.

On annonce l'abdication probable du Czar. Cette résolution serait, paraît-il, inspirée par la Czarine.

Bourse de Paris.

Cours du 1^{er} avril

Rente 3 p. %	83.05
— 3 p. % amortissable	83.60
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	117.70

Les cours de compensation de nos rentes n'ont pas été fixés aussi haut que le cours de la réponse des primes sur le 5 0/0 l'avait fait espérer aux acheteurs; il s'est produit un certain nombre de réalisations de la part des acheteurs de primes, devenus acheteurs de ferme, et le mouvement de hausse s'est trouvé enrayé. Le 5 0/0 est resté à 117.30, le 3 0/0 à 83.05, l'amortissable à 84.10.

La Banque de France est revenue à 4.875, le Crédit Foncier à 1.635; la Banque de Paris, le Lyonnais, la Générale, la Banque d'Escompte n'ont éprouvé que de faibles variations, la Banque nationale est demandée à 575. Le Conseil d'administration propose de fixer le dividende à 32.50 comme l'année dernière.

Le Nord a subi une forte baisse à 2.115; l'opposition que rencontre en Angleterre le projet de tunnel sous-marin servait de prétexte aux ventes; ce n'est évidemment pas cette opposition qui a fait perdre 25 fr. à l'Orléans et alourdi les cours du Lyon et du Midi.

Pendant la semaine écoulée du 12 au 18 mars, les recettes des anciens réseaux des Chemins de fer français ont été à peu près les mêmes qu'en 1881; il y a eu augmentation kilométrique de 0.30 0/0 pour le Nord, de 0.25 0/0 pour l'Ouest, de 0.59 0/0 pour l'Orléans, de 7.62 0/0 pour l'Est, de 0.88 0/0 pour le Midi et diminution de 0.30 0/0 pour le Lyon.

Le Suez a reculé de 2.590 à 2.540 les dix premiers jours de la 3^e décennie de mars ont produit 2.020.000 fr.

Le 5 0/0 italien a été maintenu à 89.90, le 5 0/0 turc à 12.52, l'Unifiée égyptienne à 347.

Etude de M^e J. BILLIÈRES, avoué-licencié à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de justice.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

ET A SUITE DE SURENCHÈRE.

Fixée au **samedi vingt-deux avril** mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, au palais de justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal du Duc, huissier à Cahors, en date du huit décembre mil huit cent quatre-vingt-un, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept décembre, même année, volume 81, numéros 26 et 27.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Louis Labie, ancien notaire, propriétaire, domicilié de la ville de Cahors, ayant constitué M^e Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Pouget, propriétaire, et dame Raymond de Génies, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés ensemble au lieu et commune de Larroque-des-Arcs, ledit Pouget pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse, et cette dernière prise en outre comme seule héritière de feu Joseph Génies son père, quand vivait, proprié-

taire à Larroque-des-Arcs, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du quatre février courant, le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi onze mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Ce jour-là l'adjudication a eu lieu au profit du poursuivant faute d'enchère;

Mais par acte fait au greffe à la date du seize du même mois de mars, Monsieur Antoine Bru, employé de commerce, demeurant à Larroque-des-Arcs, a déclaré surenchérir du sixième le prix de cette adjudication, et s'engage à le porter ou faire porter à quinze francs en sus des charges. Cet acte a été signifié à qui de droit conformément à la loi.

Biens saisis et à revendre situés dans la commune de Larroque-des-Arcs.

1^o Une vigne sise au lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de dix-sept ares treize centiares, formant le numéro 214 du plan de la matrice cadastrale de la commune de Larroque-des-Arcs, section F;

2^o Une autre vigne sise au même lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de neuf ares soixante-dix-huit centiares formant le numéro 213 du plan, section F;

3^o Une Terre sise au lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, formant le numéro 397 du plan, section F;

4^o Une terre sise au même lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance de vingt-neuf ares quarante-cinq centiares, formant le numéro 398 du plan, section F;

5^o Une vigne sise au même lieu dit Travers de l'Eglise, de contenance environ de dix-neuf ares trente centiares, formant le numéro 399 du plan, section F;

6^o Une maison sise à Larroque-des-Arcs, confrontant d'un côté avec rue, d'autre côté avec Belot et Conquet, la maison et le sol de la maison formant les numéros 731, 731 du plan, section F; le sol de contenance environ de soixante centiares; ladite maison est en mauvais état, elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage; au rez-de-chaussée, du côté de la rue, se trouve une porte d'entrée à l'aspect du couchant; il y a une autre porte pour y pénétrer; il y a trois marches en pierre; elle est couverte en tuiles canal, le toit est à deux tombants d'eau, ladite maison sert aujourd'hui de Grange;

7^o Une terre ou jardin, sis à Larroque-des-Arcs, confrontant avec le numéro 731 du plan avec Conquet, avec la maison occupée par les mariés Pouget, aujourd'hui vendue par autorité de police, le premier octobre dernier, avec l'étable à cochons aussi vendue, avec rue; du côté de la rue il y a une porte d'entrée, de contenance environ de deux ares quarante centiares. Cet article n'est pas porté à la matrice cadastrale, mais il est la propriété des mariés Pouget.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de la commune de Larroque-des-Arcs, sont joints et exploités par lesdits mariés Pouget et sont leur propriété pour les avoir reçus en héritage de leur tante, Marie Belot, quand vivait domiciliée à Larroque-des-Arcs.

En conséquence de ladite surenchère, les biens immeubles ci-dessus seront remis aux enchères le vingt-deux avril courant, jour de samedi à midi, à l'audience du tribunal civil de Cahors, chambre des criées, en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de quinze francs en sus des charges, ci. . . 45 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,

J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le 31 mars mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué licencié près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

de saisie immobilière

Adjudication fixée au six mai prochain.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-un, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-un, volume 79, numéros 8 et 9.

Il a été procédé, A la requête de Léon Flourens, ferblantier, domicilié à Valence-d'Agen, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Charles-Henri Bousquet, teinturier, et de Marguerite Gruffailles, son épouse, domiciliée à Montcuq, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public. A l'audience du vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-un, le tribunal donnant acte de la publication de ce cahier des charges fixa l'adjudication au dix-huit juin suivant.

Désignation des biens saisis

1^o Un domaine à Labela et Mas, commune de Montcuq, confrontant avec chemin public, Basset ou

ses héritiers. Ce domaine qui a sa principale entrée sur le chemin de Rouillac, est fermé par une clair-voie. En entrant on trouve : 1^o une grange construite en pierres à deux tombants d'eau couverte en tuiles canal, elle a son entrée au devant et est éclairée par deux petites croisées, une au nord, l'autre au midi; 2^o une petite maison construite en pierres, couvertes en tuiles canal à deux tombants d'eau, elle a son entrée au midi et est éclairée par une petite croisée au nord, elle est portée au numéro 7 du plan cadastral de Montcuq. Ce domaine se compose en outre d'une vigne où se trouvent lesdites bâtisses de contenance de quatre-vingt-treize ares soixante-dix centiares, numéro 7 du plan cadastral de ladite commune.

2^o Une terre ayant un hectare quinze ares soixante-cinq centiares, numéro 8, section L dudit plan, sur cette terre se trouve un puits bâti en pierres.

Une friche de contenance de soixante-douze ares quatre-vingt-cinq centiares, numéro 9, section L dudit plan.

3^o Une maison à Montcuq, numéro 279, section L du plan de la matrice cadastrale de Montcuq, appartenant maison restante à Gruffailles, jardin de Mademoiselle de Tulle et rue publique, elle a son entrée dans ladite rue; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas, elle est à un tombant d'eau, elle est éclairée par trois ouvertures sur le Foirail et une ouverture sur la rue, mais il n'a été compris dans la saisie que deux chambres, un galetas et une petite étable au nord de la vieille maison restant à Gruffailles père.

L'adjudication de ces immeubles avait été fixée au dix-huit juin dernier mais le poursuivant ayant été désintéressé il n'y fut pas procédé.

Depuis et par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq mars dernier, Jean Muret, charpentier, habitant et domicilié de la ville de Montcuq, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué, a été subrogé à la poursuite de ladite saisie et l'adjudication a été fixée au six mai prochain.

En conséquence il sera procédé à ladite adjudication le six mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Formation des lots. — Mises à prix.

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en deux lots formés comme suit:

Premier lot.

Le premier lot se compose des articles 1 et 2 du présent placard.

Mise à prix dix francs, ci. 40 fr.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se compose de l'article 3 du présent placard.

Mise à prix dix francs, ci. 10 fr.

Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à cause de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-dix centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 677, du 1^{er} avril 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Wagner, Culture de l'orge Chevalier en Alsace. — Sanson. Rendement des animaux gras au concours de 1881. — Cousse. Le sulfure de carbone dans le Gard. — Sagnier. Les instruments au concours général de Paris. — De la Tréhouais. Notes d'un voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — J.-A. Barral. Extrait de viande du docteur Kemmerich. — Bella. Les carottes dans l'alimentation des chevaux. — Dybowski. Les semis en horticulture. — Léouzon. Expérience d'engraisement de bœufs. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — Gravures noires : Fauchaise système Lachèze. — Moissonneuse construite par la Société la Bourguignonne.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n^o 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.

Faubourg Leclerc, n^o 16, à BRIVE, du 9 au 30

de chaque mois.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT DIJON. n'ayant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE,

EN 1699. — (Suite).

Les églises collégiales sont Figeac, composée de 4 dignités, 8 chanoines et 6 chapelains amovibles de 5,000 livres de revenu; Rocamadour, d'un doyen et 13 chanoines qui en ont 2,500 et Castelnau de Bretenoux qui n'a que 1,100 livres pour 9 chanoines.

On compte de plus dans l'élection 7 couvents d'hommes, les Cordeliers, Capucins, Carmes, Augustins et Jacobins de Figeac, les Cordeliers de Martel et les Récollets de St-Céré; deux couvents de filles, les Clarisses de Figeac et la Visitation de St-Céré. L'ordre de Malte y a trois commanderies: La Tronquière de 4,000 livres, le Bastin, près Gramat, de 1,500 livres et Durban de 5,000 livres au commandement de Chabrillan.

Le séminaire de Figeac est dirigé par des prêtres séculiers; les ecclésiastiques de l'élection sont au nombre de 350, dont 280 sont bénéficiers. Les religieux sont 120 et les religieuses sont 140. Il y a 12 ou 15 cures considérables, et entr'autres celle de Cajarc vaut 3,000 livres de revenu.

Il ne faut pas oublier de faire mention dans cette étendue du fameux pèlerinage de N. D. de Rocamadour, que l'on croit le plus ancien de la chrétienté. On en attribue l'établissement au siècle des Apôtres et à la personne de St Amador que l'on croit vulgairement avoir été le Zachée de l'Evangile. Le domaine de Toulouse y paye encore 20 livres de rente pour une fondation des comtes du XIII^e siècle.

JUSTICE

On ne trouve dans l'élection de Figeac que deux sièges particuliers de la sénéchaussée de Quercy: Martel pour l'espace de pays au Nord de la Dordogne qui ressortit au Parlement de Bordeaux et Figeac qui ressortit à celui de Toulouse; mais dans les cas de l'édit des présidiaux, les appels de l'un et de l'autre vont à Cahors. Les officiers de Martel sont au nombre de 4 lieutenants, deux conseillers, un procureur et un avocat du roi; ceux de Figeac sont deux lieutenants, cinq conseillers et les gens du roi: la vigerie royale de Figeac est en parage avec le prieur conventuel du lieu; celle des Alits ressortit à Martel et celle de Soullaguet et de St-Romain est du ressort de Gourdon.

Toute l'étendue dont il a été fait mention dans les trois articles des élections précédentes, compose la province du Quercy.

Les trois élections de Montauban, Cahors et Figeac, composant la province du Quercy, comptaient en 1,700 421 mandements 3,721 feux, 9,860 charrues, 235,000 habitants, payaient 868,306 livres de tailles, avaient 97,800 têtes de gros bétail, 125,000 têtes de menu bétail, récoltaient 115,000 pipes de vin, possédaient 61 couvents, 770 religieux, 1,380 bénéficiers et 1,700 ecclésiastiques.

Pour ce qui regarde la justice, elle est du ressort du Parlement de Toulouse. La loi universelle est le droit romain, sauf quelques usages particuliers qui n'ont rien d'authentique, quoique fondés sur une jurisprudence commune et sur l'autorité des arrêts. La sénéchaussée du Quercy a deux présidiaux, Montauban et Cahors.

Quant au gouvernement militaire, la généralité est comprise sous le gouvernement général de la Guyenne dont le duc de Chevreuse est pourvu, et le comte de Sourdis y a fait les fonctions de commandant jusqu'au temps qu'on y a établi un maréchal de France pour une plus grande sûreté de la Province. Le marquis d'Ambres est lieutenant général pour le roi de toute la Haute-Guyenne qui se réduit précisément au département de Montauban. Le lieutenant du roi particulier qui a levé les charges créées par l'édit de 1695 est le sieur de la Devèze pour le Quercy.

Il reste pour le Quercy une maréchaussée provinciale dont le chef doit résider à Montauban et le lieutenant à Cahors, leur compagnie est de 24 archers. La convocation de l'arrière-ban se fait par ordre du roi devant les sénéchaux ou juges-mages des provinces.

En 1699, il y avait dans le Quercy trois régiments en quartier: un dans le voisinage de Montauban, dont 4 compagnies à Moissac et 4 autres à Verdun: un autre partagé entre Cahors et St-Antoine, un autre entre Villefranche et Figeac.

MAIRES ET CONSULS

A l'égard des maires et consuls, il faut savoir que l'usage général leur attribue diverses fonctions judiciaires, outre la police qu'ils exercent de droit commun. L'institution des maires est nouvelle; les charges qui ont été créées dans toutes les villes ont été levées dans la généralité de Montauban jusqu'au nombre de 170, mais comme le roi a donné une permission postérieure aux communautés de les rembourser, cette quantité diminue tous les jours, et les villes rentrent peu à peu dans leur ancien droit de choisir leurs magistrats.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL,

PÉPINIÈRES SÉGUÉLA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistants au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

PLUS DE MAUX DE DENTS!
RR.PP. BÉNÉDICTINS
 L'ÉLIXIR DENTIFRICE
 INVENTÉ EN 1873
 PAR LE SIEUR PIERRE BÉNÉDICTIN
 21, rue de la Harpe, PARIS
 Dépôt à Cahors chez M. BÉRET, côtelier, notaire

GUÉRISON Certaine et sans douleur des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toute nature datant de 20 et même de 30 ans, compliqués ou non d'éczémas. — S'ad. à M. MOSSOT, Médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne). — Env. du Prospectus gratis

CORS AUX PIEDS
 Durillons et ois de Perdrix, Verrues AUX PIEDS ET AUX MAINS
GUÉRISON CERTAINE
 Par la Pommade GALOPEAU, dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies, 4 fr. le flacon, par poste 4 fr. 25. Se méfier des contrefaçons. Exiger l'adr. ci-contre 19, boul. de Strasbourg, PARIS

HERNIES
 DESCENTES, CHUTES DE MATRICES
 GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE
MÉTHODE MIGNAL-SIMON
 Médecin-Herniaire aux HERBIERS (Vendée)
 NOTICE GRATIS & FRANCO — A l'franchir

LA CONSTIPATION la plus rebelle est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.
 Prix de la boîte 2 fr. 50.
 Dépôt chez M. FILHOL, pharmacien à Cahors.

ŒUFS A COUVER

De belles et excellentes Poules de Houdan, race pure, à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25.
 Petits Poulets à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage spécial compris.
 Bonne arrivée garantie.
 Boursier à Houdan (Seine-et-Oise), 15 médailles.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

VEILLEUSES FRANÇAISES
 JEUNET fils, succ^e
 12, rue de la Procession
 DÉPÔT:
 Rue Neuve-Saint-Merry, 24
 et dans toutes les bonnes Maisons

PLUS DE FEU!
 60 ANS DE SUCCÈS
LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX
 J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)
 Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecorchures, Molettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc. 5 fr. chez tous Pharm.
 Dépôt général: MARCHAND, 18, r. Grenier-Saint-Lazare, Paris

FABLES ET AUTRES POÉSIES
 EN PATOIS DE CAHORS
 par M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.
 Prix 1 fr. 25, en Librairie.

EAU ZÉNOBIE
 ultra non SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR LA COULEUR DES CHEVEUX
 Ce n'est pas une teinture, mais une Lotion bienfaisante qui entretient et fortifie la chevelure en la recolorant.
 SEGUIN, de Linguet, BORDEAUX
 SE TROUVE CHEZ TOUTS LES PARFUMIERS ET COIFFEURS.
 Se trouve à Cahors, chez BÉRET, parfumeur, boulevard Nord; Didès, aimé, boulevard Sud.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.



Plus de Chevaux couronnés!

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL

CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.

Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.

Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies. 5 fr. grand flacon. avantage réel.

1 FRANC par AN 150,000 Abonnés 52 NUMÉROS
Le Moniteur
 Des Valeurs à Cots
 (Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
 Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits
 PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.
 On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOFLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

Propriétaire-Gérant A. Layrou.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 4 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

COURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARD. — 4 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 fr. 25 par la poste.